

---

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  
A GILLEY- LE 14 MARS 2022**

---

**Présents** : Tous les membres de l'Assemblée, à l'exception de et de Mme S. BILLEREY et M. J.M. JOUILLE qui sont excusés. M. P. GEORGE a donné pouvoir à M. G. MARGUET et Mme L. LAMBERT a donné pouvoir à M. A. PELLEGRINI.

En préambule, Mme la Présidente informe l'Assemblée de la démission en date du 02 mars dernier de M. Alain MARGUET de son Mandat de Conseiller communautaire et souhaite la bienvenue à M. Cédric BOURDENET son remplaçant.

Mme la Présidente soumet à l'Assemblée pour approbation, le Procès-Verbal du précédent Conseil communautaire  
Sans observation, le P.V. de la réunion du 07 février 2022 est adopté à l'unanimité des Membres présents.

## **I – PRESENTATION ET VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021**

---

Les Comptes de Gestion produits par le Comptable étant en conformité avec les Comptes administratifs. Mme la Présidente expose qu'il convient ensuite de procéder au vote des Comptes administratifs de l'Exercice.

Ainsi, M. Olivier BILLOT en qualité de Vice-Président procède à la mise au Vote des Comptes de l'Exercice 2021

<b>B.A. Déchets &amp; O.M.</b>		Dépenses	Recettes	Résultat
Exécut° 2021	Fonctionnemnt	719 070,28 €	711775,29 €	- <b>7 294.99 €</b>

		Dépenses	Recettes	Résultat
Report 2020	Fonctionnemnt	1 471,38 €		<b>-8 766.37 €</b>

<b>B.A. Assainissement</b>		Dépenses	Recettes	Résultat
Exécut° 2021	Fonctionnemnt	781 077,76 €	857 421,53 €	<b>+ 76 343.77 €</b>
	Investissemnt	2 245 742,17€	1 662 662,00 €	<b>-583 080.17 €</b>

		Dépenses	Recettes	Résultat
Report 2020	Fonctionnemnt	-	93 476,88 €	<b>+ 169 820.45 €</b>
	Investissemnt		654 900,03 €	<b>+ 71 819.86 €</b>

<b>Budget principal</b>		Dépenses	Recettes	Résultat
Exécut° 2021	Fonctionnemnt	827 354,63 €	759 302,85 €	<b>-68 051.78 €</b>
	investissemnt	1 277 525,35 €	1 501 510,64 €	<b>+ 233 985.29 €</b>

		Dépenses	Recettes	Résultat
Report 2020	Fonctionnemnt		284 864,09 €	<b>+ 216 812.31 €</b>
	Investissemnt		407 388,96 €	<b>+ 631 374.25 €</b>

⇒ A l'unanimité, les Membres du Conseil communautaire adoptent les 3 Comptes Administratifs; la Présidente s'étant abstenue.

La concordance des Ecritures entre les Comptes de Gestion produits par le Comptable public et les Comptes produits par l'Ordonnateur est par ailleurs constatée.

Les trois Budgets présentant respectivement des résultats globaux positifs, il n'y a pas lieu de procéder à la procédure d'Affectation des Résultats.

## **II – PRESENTATION ET VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS – EXERCICE 2022**

---

Mme la Présidente cède ensuite la parole à M. Olivier BILLOT pour une présentation succincte des Budgets, dans la mesure où ces derniers correspondent aux Orientations Budgétaires validées en février dernier, à l'exception de quelques ajustements d'Ecritures d'ordre, en accord avec la Trésorerie.

- **Budget-Annexe Déchets & O.M.**

D'un montant global de **785 966.37 €**, ce dernier concerne la seule Section de Fonctionnement, en augmentation d'environ 8 % par rapport à l'an passé.

Rappel de notre Contribution mensuelle : 63 000 €

Afin de rechercher l'équilibre, les Redevances ont connus pour leur part une augmentation importante, d'environ 8 %

La structure de ce Budget est simple et n'appelle pas de remarques particulières. Ainsi, les Charges correspondent aux Appels de fonds effectués par le S.M.C.O.M et les Recettes correspondent au produit des Redevances perçues auprès des Usagers. Les Charges sont fortement impactées par le coût des Matières premières.

- **Budget-Annexe Assainissement**

D'un montant global de **2 322 681.86 €**, ce dernier se décline de la façon suivante  
Section de Fonctionnement : **992 401.00 €**

La structure de ce Budget se précise, à l'issue de la 2<sup>o</sup> année d'exercice de la Compétence Assainissement. Les charges courantes sont désormais bien ciblées, mais une inconnue demeure quant aux travaux.

Des crédits sont prévus pour le recrutement d'un Technicien Assainissement d'ici la fin de l'Année.

Les Recettes pour leur part, correspondent au produit de la Redevance d'Assainissement facturée aux usagers du Service : Population domestique (178 911 m<sup>3</sup> et 2 319 Parts Fixes) et Activités agroalimentaires, soit environ 40 % de la pollution traitée.

L'Année 2022 voit d'une part, l'augmentation des tarifs, mais surtout leur Harmonisation, quelque soit les Ouvrages d'Assainissement

Rappel des Chiffres : Part Fixe : 90 € HT / Prix au mètre cube : 1.75 € HT

Les primes d'épuration deviennent quantités négligeables, compte-tenu de la nouvelle politique de l'Agence de l'Eau

⇒ Cette Section est présentée en léger suréquilibre

Section d'Investissement : **1 330 280.86 €**

Cette Section intègre la poursuite des Programmes d'Investissement, à savoir

- la fin de la S.T.E.P. de Ville-du-Pont, avec les travaux de Voierie
- Pour la S.T.E.P de Arc-sous-Cicon, les travaux devraient début en septembre prochain, à l'issue de la phase de consultation des Entreprises lancée en avril 2022
- La réalisation du Schéma Directeur d'Assainissement pour un montant de 194 360 Euros H.T. est en cours de réalisation.

- Cette étude est complétée par la numérisation des Réseaux manquants, afin de disposer d'une Programmation pluriannuelle et objective des Travaux à réaliser.  
Le recours à l'Emprunt est envisagé en fonction de l'état d'avancement des travaux

- **Budget principal**

D'un montant global de **2 652 476 €**, ce dernier se décline ainsi :

**Section de Fonctionnement : 1 038 649.00 €**

Les Dépenses réelles liées aux frais de structure sont revues à la hausse, avec la prise en compte du Site Internet et des prestations de service supplémentaires, en terme de politique touristique.

Le Chap. 65 : Contributions représente de nouveau le poste le plus important et son évolution est constante.

Le détail des Subventions et Contributions avait été présenté en détail à l'occasion du Débat d'Orientation Budgétaire

Les Recettes réelles s'élèvent à la somme de 798 500 € , auxquelles il convient d'ajouter le report de 284 864 € : signe de bonne santé financière de la Communauté.

La structure globale se maintient. Le montant de la D.G.F. semble se stabiliser et les autres Recettes ne varient que faiblement.

La part liée à la Fiscalité se trouve réduite, compte tenu de la suppression de la Taxe d'Habitation, qui se trouve désormais compensée. Ce qui est préjudiciable pour notre secteur, à forte attractivité résidentielle.

Compte-tenu de la présentation du Budget en suréquilibre pour la Section de Fonctionnement, il n'y a pas de Virement au profit de la Section d'Investissement

**Section d'Investissement : 1 613 827 €**

Parmi les priorités d'Investissement, figurent :

- La poursuite de l'enveloppe des Fonds de Concours à destination des projets communaux, déclinés autour de Transition écologique et la Préservation de la Ressource en Eau
- La réalisation des travaux d'Aménagement de la Halle sportive de Arc-sous-Cicon et la réalisation du terrain en Gazon synthétique au lieu et place du terrain stabilisé hors d'usage.

Le programme de Travaux de restauration de l'Abbaye est achevé, le reliquat de subvention est en attente. Un bilan financier sera proposé à l'occasion d'une prochaine réunion.

Le recours à l'Emprunt est par ailleurs envisagé.

⇒ A l'unanimité, les membres du Conseil communautaire adoptent les Budgets primitifs

### **III - VOTE DE LA FICALITE ADDITIONNELLE ET TAXE GEMAPI**

---

Comme évoqué lors du débat d'orientation Budgétaire, il est proposé de ne pas augmenter la Fiscalité locale.

En effet, de nouvelles charges sont d'ores et déjà programmées pour 2022 pour nos administrés : la mise en place de Taxe G.E.M.A.P.I pour l'ensemble des Propriétaires fonciers ainsi que l'augmentation de la Redevance d'Assainissement. Une attention particulière set apportée au fait de ne pas trop augmenter la pression fiscale

Pour Mémoire, les taux de Fiscalité sont les suivants :

Taxe Foncière bâtie :	1.50 %
Taxe Foncière Non Bâtie :	2.51 %
Cotisation Foncière Eco. :	2.77 %

Au regard de la situation économique inflationniste, les bases connaîtront une évolution de 3.7 %, soit un produit escompté de **138 437 €**

Le principe de la taxe GEMAPI a été voté en septembre dernier et il convient d'en arrêter le Produit pour le 1<sup>o</sup> avril prochain, à charge pour les Services fiscaux d' fixer le taux.

Le montant retenu est de 32 000 € et est affecté au fonctionnement de l'E.P.A.G.E Haut-Doubs Haute Loue, dont la contribution est arrêtée à la somme de 40 865 €

#### **IV – GROUPEMENT DE COMMANDE PUBLIQUE – PROGRAMMATION ASSAISSEMENT**

---

Mme la Présidente expose à l'Assemblée que dans le cadre de la poursuite des travaux de Voierie à Gilley, il paraît judicieux d'en profiter pour reprendre le Réseau d'Assainissement.

Pour ce faire, il est proposé de mettre en place une Convention de Groupement de Commande publique, qui permet de mutualiser les formalités de consultation des Entreprises, à charge ensuite pour chaque maître d'ouvrage de contractualiser avec le titulaire du marché pour ses propres travaux et procéder au règlement.

En l'espèce, il s'agit de procéder à la réalisation d'un réseau de Collecte des Eaux usées de type séparatif au lieu de l'unitaire existant : avenue de Lattre de Tassigny à Gilley. A ce propos, M. F. BOURDIN regrette que ce dossier n'ait pas été évoqué lors de la dernière Commission Assainissement et craint que cette programmation ne se fasse au préjudice d'autres travaux susceptibles d'être engagé

Mme la Présidente rappelle qu'il serait dommage de ne pas profiter des travaux en cours et limiter ainsi le coût financier; d'autant plus que le Dossier est prêt à être engagé

Le Dossier de Demande de subvention correspondant sera déposé prochainement auprès du Conseil départemental et l'Agence de l'Eau

Montant prévisionnel des Travaux : 290 122.00 € HT / 348 146.40 € TTC –

Volet Eaux pluviales : 162 795 € HT ⇒ à charge de la commune de Gilley

**Volet Eaux usées : 127 327 € HT** ⇒ à charge de la Communauté de Communes

Soit une somme de 25 465 € restant à charge, dans l'hypothèse d'un subventionnement maximal

#### **V – CONVENTIONNEMENT AVEC L'OFFICE DE TOURISME DU PAYS DU HAUT-DOUBS**

---

Pour conclure, Mme la Présidente rappelle que la Communauté de Communes souhaite développer et étoffer son Offre touristique locale et pour ce faire, de nouveaux liens sont envisagés avec l'office de Tourisme du Pays du Haut-Doubs

Parallèlement, l'office propose de davantage intervenir sur notre Territoire et notamment sur la valorisation de l'Abbaye, ce qui implique de revoir les termes de la Convention cadre établie à cet effet.

La Contribution de notre E.P.C.I. est arrêtée à la somme de 23 550 € pour l'Année 2022.